

# Bulletin municipal

28 mars 2024 - Numéro 353



## Paroisse Saint-Nom-de-Marie de Sayabec Horaire – Avril 2024

7 avril	11h00	Messe
14 avril	11h00	Célébration dominicale de la Parole
21 avril	11h00	Messe
28 avril	11h00	Célébration dominicale de la Parole



## Club des 50 ans et plus – Activités Sous-sol de l'église

Tous les mardis	Vie active - 13h15 à 15h30
9 avril	Sortie à la Cabane à sucre à St-Damase Départ de l'église de Sayabec : 9h15 Retour (départ de St-Damase) : vers 14h00 Non membre : frais de 5\$ pour l'autobus Chacun paie son repas
28 avril	Danse - 13h30 à 16h30
30 avril	Soupe dès 11h30



**BANQUET HOMARDS  
25 MAI 2024**



**CENTRE SPORTIF DAVID-PELLETIER  
RÉSERVEZ VOTRE DATE !  
COÛT : 75\$**

**INFOS ET BILLETS : LISE LEMELIN:  
418-629-0059**

**Pour toutes urgences  
municipales veuillez  
communiquer au  
418-629-0140**



**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**3, rue Keable**

**Sayabec, Québec G0J 3K0**

**Téléphone : 418-536-5440**

**Télécopie : 418-536-5572**

**RETROUVEZ NOUS SUR LE WEB!**

**[www.municipalitesayabec.com](http://www.municipalitesayabec.com)**

**[Facebook.com/municipalitesayabec](https://Facebook.com/municipalitesayabec)**

**PROCHAINE PARUTION DE L'INFO-  
MUNICIPALE:**

**25 avril**

**30 mai**

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL  
MUNICIPAL:**

**8 avril**

**6 mai**

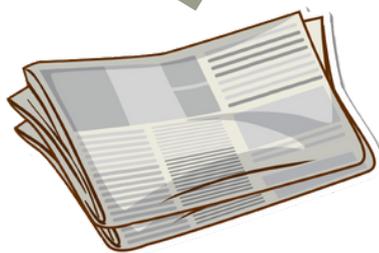
**Club de Tricot**  
Tous les lundis  
à partir de 13h00  
au sous-sol du bureau  
municipal

**Prochaine date de parution :**

**25 avril 2024**

Aux organismes, la date limite pour  
envoyer vos annonces est le

**19 avril 2024**



Résultat de la guignolée 2023.

Le comité de développement est fier de vous annoncer que la guignolée a rapporté la jolie somme de 6 129.75\$. Merci de votre grande générosité et merci également aux bénévoles.

# Activité de fin de saison du Centre Sportif David-Pelletier

**6 Avril 2024**

Activité de fin de saison du  
Centre Sportif David-Pelletier

**Disco sur glace**



**13 h 30 à 16 h**

Prêt de patins et de casques  
Aiguillage de patins : 8 \$ en argent  
Breuvage offert

**Tire d'érable**

**14 h à 16 h**

Stationnement du Centre sportif  
David- Pelletier

**Pour toute la population  
GRATUIT !**





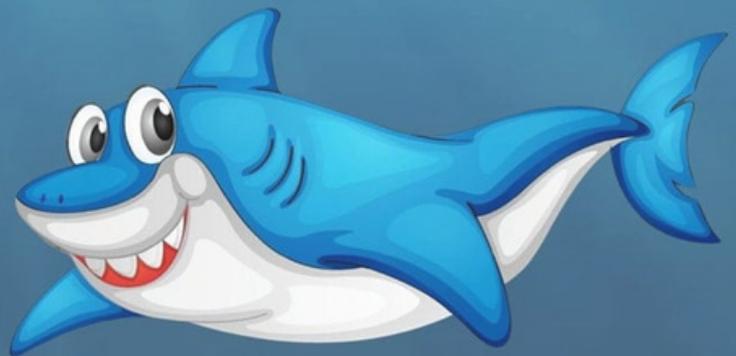
CPA  
SAYABEC

*présente*

*Au centre sportif David-Pelletier  
Dimanche 14 avril dès 13h30*



# *Sous l'océan*



*Entrée: 12 ans et plus 5\$*

*Boutique souvenirs, collations  
et breuvages sur place*

*\*Argent comptant seulement*

## AVIS DE CONVOCATION

### Assemblée générale annuelle

Les appartements Pierre-Brochu  
incluant la Seigneurie  
le 10 avril 2024 à 19 heures  
à la Seigneurie, 5b rue Keable, Sayabec

### Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion, présences et mot de bienvenue
2. Élection de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Vérification de la régularité de l'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale
6. Lecture et adoption du rapport financier
7. Rapport de la présidente
8. Ratification des actes des administrateurs
9. Élection des administrateurs
  - a) Élection de la présidence et du secrétariat d'élection.
  - b) Mise en nomination
  - c) Élection
10. Période de questions
11. Divers:
12. Levée de la rencontre



Marie Element, présidente

Sayabec, le 25 mars 2024

**OBJET : AVIS DE CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration du Comité de développement socio-économique de Sayabec vous convoque à son assemblée générale annuelle qui aura lieu le **9 avril 2024 à 19 h 00** au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville, 3 rue Keable, Sayabec

**Voici l'ordre du jour :**

1. Ouverture de la réunion, présences et mot de bienvenue
2. Élection d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Vérification de la régularité de l'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale (20 mars 2023).
6. Lecture et adoption du rapport financier
7. Nomination d'un vérificateur
8. Mot de la présidente
9. Rapport d'activités
10. Ratification des actes des administrateurs
11. Plan d'action 2023-2024
12. Élection des administrateurs
  - a) Élection d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection
  - b) Mise en nomination
  - c) Élection
13. Période de questions
14. Levée de la rencontre

Invitez vos parents et amis qui pourraient être intéressés par le développement de notre localité. Nous vous y attendons.

Acceptez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Marie Élément, présidente



Sayabec, le 13 février 2024

**Destinataires :**

Industries, entreprises, commerces, organismes, clubs sportifs, artistes, artisans, écoles, comités, agriculteurs, municipalités environnantes, familles sayabécoises, etc.

**Sujet : Défilé de la Fête nationale sous le thème de la Fierté  
matapédienne**

Comme à chaque année, plusieurs organismes et des bénévoles se regroupent pour fêter notre Fête nationale avec le plus grand soin, pour démontrer notre fierté d'être québécois, sayabécois et matapédien. Nous voulons profiter de l'occasion pour reprendre une activité qui n'a pas eu lieu à Sayabec depuis plusieurs années, un **DÉFILÉ**. C'est une activité qui demande beaucoup de travail, mais ensemble, tout est possible.

**Nous avons pensé à une formule sous le thème de la Fierté matapédienne.** Nous faisons appel à chacun de vous pour y participer. Ce défilé sera un événement marquant de la Fête nationale 2024, si chacun y met du sien. Les **chars allégoriques** peuvent prendre **différentes formes (wagon, auto, camion, groupe à la marche, etc.)** lors de cette journée mémorable. Nous faisons appel à votre créativité pour présenter et mettre de l'avant qui vous êtes et ce que vous avez à offrir à la population. Les chars allégoriques peuvent arborer un thème personnel représentatif de leur organisation.

Pour la Fête nationale 2024, nous sommes à élaborer une programmation intéressante qui sera connue très bientôt et qui s'adressera à tous les âges. **Si vous souhaitez participer au défilé, donnez votre réponse avant le 15 avril, en faisant parvenir votre formulaire d'inscription au bureau municipal (3 rue Keable) ou par courriel au [loisirssayabec@mrcmatapedia.quebec](mailto:loisirssayabec@mrcmatapedia.quebec) ou vous pouvez vous inscrire en ligne au [https://docs.google.com/forms/d/1h\\_T9YWCNYI\\_OkzRluoFtIjJO-oS9H70K\\_FkyZTB-DxI/edit](https://docs.google.com/forms/d/1h_T9YWCNYI_OkzRluoFtIjJO-oS9H70K_FkyZTB-DxI/edit), le lien est aussi disponible sur la page Facebook de la Gare Patrimoniale/Maison de la culture de Sayabec ou Loisirs Sayabec.** Si nous voulons avoir un défilé animé avec des clowns, groupes musicaux style harmonie et des musiciens de chez nous, il faut réserver très tôt.

Nous pourrions vous fournir du matériel thématique de la fête (en quantité limitée) et vous pourrez être les premiers chez Dollorama pour vous procurer des décorations.

**Si vous avez des questions d'information, contactez René-Jacques Gallant au 536-3530.**

**Le comité organisateur du défilé**

## LES ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILES ET CLÔTURES À NEIGE



Soyez informés qu'à partir du **30 avril**, l'inspecteur responsable de l'application des règlements d'urbanisme de votre municipalité avisera les contribuables qui n'auront pas démantelé leurs abris d'hiver (la toile et la structure) et leurs clôtures à neige. Ceux qui refusent d'obtempérer seront mis à l'amende.

### Voici un rappel de la réglementation relative à ces installations :

Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal sont autorisés seulement à titre de construction temporaire sur un lot sur lequel un bâtiment principal est érigé. Ils peuvent être installés durant la période allant du **1<sup>er</sup> octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante** s'ils répondent aux conditions suivantes :

<p>I. L'abri pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;</p>	<p>II. Un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;</p>
<p>III. L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre d'un (1) mètre de la limite de l'emprise de rue;</p>	<p>IV. Le terrain est occupé par un bâtiment principal;</p>
<p>V. L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;</p>	
<p>VI. Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé.</p>	

### Un message de votre municipalité

#### MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.



# Atelier gratuit d'initiation à la taille des fruitiers !

Cet atelier d'initiation répondra aux questions suivantes:  
Pourquoi, quand, comment et avec quoi faire la taille des  
arbustes et des arbres fruitiers.

La durée de l'atelier est de 2h30 incluant une période de  
questions et une démonstration de taille sur un pommier.

## OÙ ET QUAND ?

**Samedi le 6 avril**

9h30: Au bureau municipal de Saint-Noël

13h30: À la bibliothèque d'Albertville

(Remis au lendemain en cas de mauvais temps)



Animé par **Sacha Bureau-Lafontaine**,  
diplômé de l'ITA en horticulture, passionné  
de forêt et producteur de noisettes en  
démarrage.

[Pour plus d'informations et toutes questions:](#)

 [Bien manger pour tout le monde](#)  
[dev.alimentairedelavallee@gmail.com](mailto:dev.alimentairedelavallee@gmail.com)



Un projet de



**Bien  
manger**  
pour tout le monde

